



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le* 23 JAN. 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez fait part de votre récente rencontre avec le directeur des ressources humaines du CNRS et de votre échange relatif à l'application future du dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux personnels du CNRS.

Lors d'une réunion interministérielle du 6 juillet 2016 relative aux adhésions au RIFSEEP des corps relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la date butoir d'adhésion des personnels des filières ITRF et ITA a été repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette décision a été communiquée lors de la réunion conclusive de l'agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 6 juillet 2016.

Les établissements publics scientifiques et technologiques ont été informés de ces dispositions ainsi que des conclusions de l'agenda social de l'enseignement supérieur, parmi lesquelles figure l'engagement de travaux visant à la convergence indemnitaire entre les filières ITA, ITRF et administrative.

Au-delà de l'autonomie des établissements en matière de détermination de leur politique indemnitaire, la conduite d'un dialogue social de qualité est essentielle à la mise en œuvre du RIFSEEP comme de l'ensemble des réformes. Je vous confirme, sur ce point, l'attachement de la ministre à un dialogue social constructif et respectueux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mon entière considération.

Olivier NOBLECOURT

Monsieur Laurent DIEZ  
Secrétaire général du SNPTES  
18, rue Chevreul  
94600 CHOISY-LE-ROI